

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-124

présenté par
M. Lagarde et M. Guy Bricout

ARTICLE 52**Mission « Cohésion des territoires »**

Rédiger ainsi la huitième ligne du tableau de l'alinéa 18 :

«

Couple ayant cinq personnes à charge	4 640
--------------------------------------	-------

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise, bien que l'augmentation de 25 % du montant initial soit purement aléatoire, à montrer que vivre seul avec cinq personnes à charge n'est pas la même chose que vivre en couple avec cinq personnes à charge.